

**FINANCES****Comptes administratifs 2011**

- 1/ Budget ville
- 2/ Budget annexe d'assainissement
- 3/ Budget annexe du chauffage urbain
- 4/ Budget annexe de la restauration municipale
- 5/ Budget annexe aide à domicile
- 6/ Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique
- 7/ Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile
- 8/ Budget annexe du service le cinéma municipal Le Luxy
- 9/ Budget annexe du service public d'élimination des déchets

<b>EXPOSE DES MOTIFS COMMUN</b>
-------------------------------------

<b>BUDGET VILLE</b>
---------------------

Le compte administratif, établi à chaque clôture d'exercice budgétaire, permet d'élaborer un bilan de l'ensemble des réalisations financières de l'année écoulée aussi bien en termes de dépenses que de recettes.

Ces réalisations retracent le budget primitif et les trois décisions modificatives de 2011.

Parallèlement au compte administratif, le compte de gestion établi par le trésorier municipal confirme l'exactitude des mouvements financiers.

**Budget primitif (opérations réelles et d'ordre)**

Investissement .....	43 562 253 euros
Fonctionnement.....	136 478 556 euros

**Décision modificative n°1 (opérations réelles et d'ordre)**

Investissement* .....	9 764 557 euros
Fonctionnement.....	3 143 104 euros

(\* intégration des reports et reprise des résultats)

**Décision modificative n°2 (opérations réelles et d'ordre)**

Investissement .....	-299 305 euros
Fonctionnement.....	708 364 euros

**Décision modificative n°3 (opérations réelles et d'ordre)**

Investissement* .....	4 259 229 euros
Fonctionnement.....	608 064 euros

(\* intégration des opérations comptables relatives aux emprunts revolving)

### **Total Budgétaire 2011 (opérations réelles et d'ordre)**

Investissement.....57 286 734 euros  
Fonctionnement..... 140 938 087 euros

### **Le budget de fonctionnement**

#### **Les recettes de fonctionnement**

Le compte administratif 2010 présentait un total des mouvements de recettes de fonctionnement (hors opération d'ordre) de 140 009 451€.

Pour 2011, ce montant s'élève à 145 940 767€, soit une évolution de 4,24%.

En excluant les opérations de cessions immobilières (3 945 318 euros) qui sont prévues en investissement mais réalisées en fonctionnement, cette évolution est de 4,33%.

Le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) est de 104,19% par rapport au budget primitif et de 101,09% par rapport à l'ensemble des prévisions (pour 2010, les chiffres étaient respectivement de 102,42% et de 100,31%).

L'évolution de 4,33% et les taux de réalisation supérieurs aux prévisions s'expliquent principalement par la perception de rôles supplémentaires de fiscalité directe locale et par les droits de mutation en forte hausse. En effet, le nombre de transactions immobilières et le prix des cessions ont augmenté avec un accroissement probable du nombre de déclarations d'intention d'aliéner en raison de réformes fiscales qui taxeront davantage les droits de mutation en 2012.

#### **A) Le produit fiscal**

2011 a été la première année d'application de la réforme fiscale pour les collectivités locales ayant pour objet la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par de nouvelles ressources.

##### **1) La fiscalité soumise au vote des taux**

La fiscalité directe locale, constituée de quatre taxes et pour lesquelles le conseil municipal dispose d'un pouvoir de taux, a été profondément réformée.

Pour rappel elle est constituée à partir de 2011 des impôts suivants :

###### *1. la contribution foncière des entreprises (CFE)*

C'est l'une des composantes de la cotisation économique territoriale acquittée par les entreprises en substitution de la taxe professionnelle.

Il s'agit des parts foncières communale, départementale et régionale de l'ancienne taxe professionnelle.

## 2. la taxe d'habitation (TH)

Pour rappel la part départementale a été transférée à la commune en 2011.

## 3. la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)

La réforme fiscale n'a pas modifié le mode de fonctionnement de cette taxe pour les communes.

## 4. la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)

La perception de cette taxe s'effectue dans les mêmes conditions que les années précédentes.

## 5. la taxe additionnelle sur les propriétés non bâties (TAFNB)

Cette taxe résulte du transfert des parts régionale et départementale de la taxe sur les propriétés non bâties, mais le taux est figé et le conseil municipal n'a pas à se prononcer sur son niveau.

### **Les bases fiscales**

Les évolutions de ces bases entre 2010 et 2011 ont été les suivantes :

	<b>bases 2010</b>	<b>bases 2011</b>	<b>écart</b>	<b>évolution (%)</b>
CFE	42 201 975	44 842 051	2 640 076	6,26
TH	81 767 728	83 448 424	1 680 696	2,06
TFB	111 049 752	113 218 475	2 168 723	1,95
TFNB et TAFNB	254 386	269 790	15 404	6,06

Ces évolutions résultent à la fois de la revalorisation par l'Etat des valeurs locatives à hauteur de 2%, et du développement de la ville.

### **Les bases exonérées par le Conseil municipal**

Les exonérations de cotisation foncière des entreprises décidées par le conseil municipal concernent 61 942€ de bases pour 2011.

Ces exonérations concernent :

- les créations et extensions d'établissements situés en zone urbaine sensible,
- les entreprises de spectacle,
- les jeunes entreprises innovantes,
- les diffuseurs de presse,
- les librairies indépendantes de référence.

Ces mesures, facultatives, ne sont pas compensées par l'Etat.

### **Les taux et le produit de fiscalité directe locale**

En 2011 la commune a décidé d'une augmentation des taux de 1,5%, mais sur la base de taux de référence qui ont été recalculés pour prendre en compte les transferts d'impôts opérés entre collectivités locales à la suite de la réforme fiscale.

Le produit fiscal en résultant s'est élevé à 67 408 283 euros.

## **2) Les autres recettes fiscales**

Pour rappel, ces recettes, qui sont venues remplacer la taxe professionnelle en 2011 et qui sont beaucoup moins dynamiques que ces dernières, sont :

- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE - deuxième composante de la cotisation économique territoriale acquittée par les entreprises), déterminée en fonction de la valeur ajoutée, du chiffre d'affaires, des effectifs des entreprises et des valeurs locatives des immobilisations imposées à la cotisation foncière des entreprises,
- la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), anciennement perçue par l'Etat,
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), liée aux secteurs de l'énergie pour ce qui concerne le bloc communal.

Les montants de ces recettes perçues pour la première fois en 2011 ont été les suivants :

	<b>produits 2011</b>
CVAE	9 154 710
TASCOM	842 986
IFER	59 033

A noter que, eu égard aux difficultés que l'Etat rencontre pour appliquer la réforme territoriale, ce dernier a spécifié à la commune que les montants de la TASCOM et de l'IFER n'étaient pas définitifs. Il devrait y avoir un rattrapage pour la commune en 2012 (de l'ordre de 100 000€).

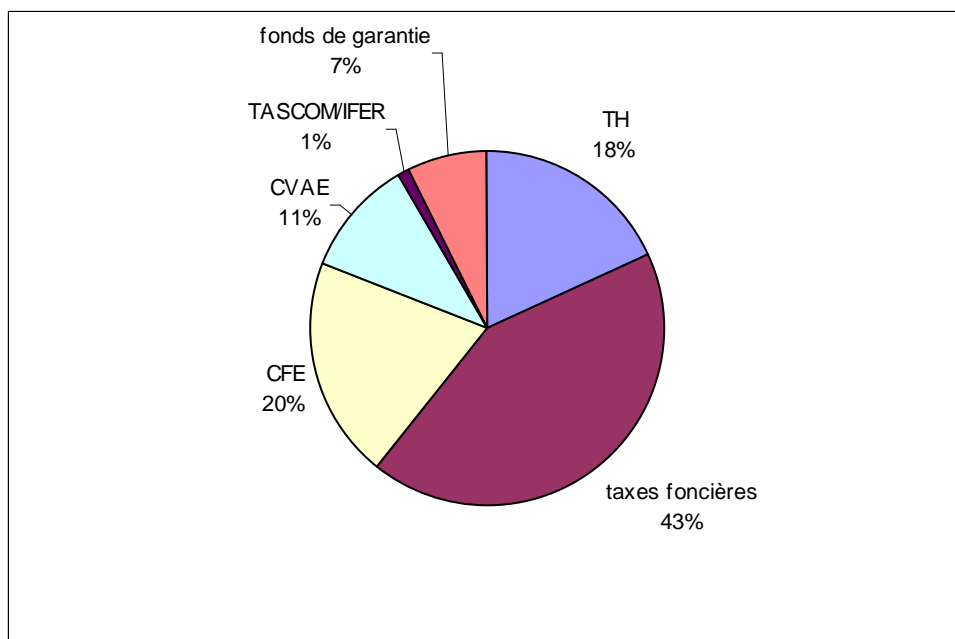
Rappelons par ailleurs que la CVAE constitue une recette volatile et difficilement prévisible, car directement liée à la conjoncture économique, qu'elle soit locale, nationale ou internationale.

## **B) Les fonds de garantie**

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), complété d'une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ont été versés aux communes en 2011 afin d'assurer le maintien des ressources de la ville l'année suivant la réforme fiscale supprimant la taxe professionnelle.

Ils se sont élevés à 3 776 900€ pour le FNGIR et 2176 499€ au titre de la DCRTP, soit un montant total de 5 953 399€ qui n'évoluera plus, contrairement au dynamisme de la taxe professionnelle que ces fonds remplacent.

Le graphique ci-dessous figure la part relative de ces fonds par rapport aux différentes composantes du produit fiscal.



### C) Les allocations compensatrices

Ces allocations, censées compenser les allègements fiscaux que l'Etat accorde aux contribuables locaux, ont été transformées depuis plusieurs années en variables d'ajustement et sont donc en réalité déconnectées des questions fiscales.

En 2011 leur montant est de 2 570 209€, contre 2 368 686€ en 2010. En réalité cette augmentation est en trompe-l'œil, car elle résulte du transfert des impôts des autres niveaux de collectivités décidés par l'Etat dans le cadre de sa réforme fiscale.

### D) La dotation globale de fonctionnement

La part forfaitaire de la DGF s'est montée à 27 297 891 euros, en augmentation de 2,3 % par rapport à l'année précédente.

Cette évolution est en fait en « illusoire », car elle résulte d'une modification de l'architecture de cette dotation, décidée par l'Etat dans le même temps que sa réforme fiscale.

En effet le produit de la taxe professionnelle de France Télécom a été intégré à la DGF, tandis que le produit de la TASCOWIFER versé à la commune y a été retranché.

Si cette réforme n'avait pas eu lieu, la part forfaitaire de la DGF aurait diminué d'environ 1 %.

Concernant la DSUCS (dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale), l'Etat a décidé de la maintenir, en ne modifiant pour le moment pas son mode de calcul.

Elle s'est élevée à 1 086 858€ en 2011.

## Les dépenses de fonctionnement

L'annexe 3 décrit par direction/service les principales actions mises en œuvre par les services municipaux dans le cadre du budget 2011.

L'annexe 4 présente les dépenses et recettes de fonctionnement par service ainsi que les dépenses de personnel.

En 2011, le total des mouvements (hors opération d'ordre) de dépenses s'est élevé à 120 585 896€. En 2010, ce chiffre était de 120 393 994€ soit une évolution de 0,16%.

Le taux de réalisation de ces derniers par rapport au budget primitif est de 97,92% et de 96,89% par rapport à l'ensemble des prévisions 2011 (pour 2010, les chiffres étaient respectivement de 97,71% et de 96,27%).

Les dépenses de personnel s'élèvent à 71 754 354€ en légère diminution de 0,48% par rapport à 2010 liée essentiellement aux mouvements financiers entre le budget ville et les budgets annexes intervenus en 2011.

*La charge de la dette et la capacité de désendettement restent stables par rapport à 2010.*

Les taux d'intérêts ont connu une hausse modérée au regard de l'année 2010 qui avait été marquée par des taux historiquement bas.

L'année 2011 a surtout été marquée par un contexte économique et financier incertain qui a conduit à un resserrement des conditions d'accès au crédit pour les collectivités et une augmentation importante des marges bancaires notamment au cours du dernier semestre.

	CA 2009	CA 2010	CA 2011
Charge totale de la dette (capital et intérêts)	11 529 096€	11 888 572€	11 903 541€

Comme en 2010, le montant de l'endettement annuel par habitant à Ivry est de 214€. Il était de 207€ en 2009. Pour les villes de même strate ce montant est de 254€ par habitant (source MINEFI 2010).

Ces chiffres doivent être rapportés au montant des recettes de la ville.

Effectivement, les rapports de l'annuité (8,16%) et de l'encours total de la dette (63,80%) sur l'ensemble des recettes de fonctionnement présentent encore cette année une capacité importante de désendettement, proche des années précédentes.

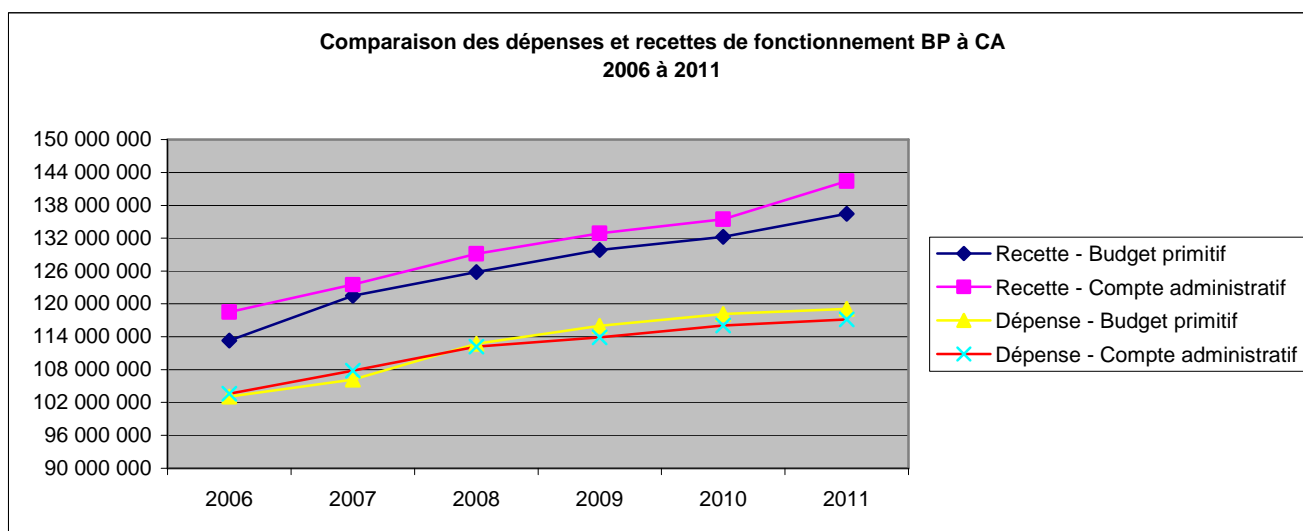
Ces deux chiffres sont respectivement de 10,3% et 87% en moyenne pour les villes de la même strate (source DGCL 2009).

Afin de donner une meilleure lisibilité et représentation financière du compte administratif, celui-ci est retravaillé comme pour la présentation du budget primitif. Cela se traduit par des corrections entre sections d'investissement et de fonctionnement : (voir annexe 6).

	<b>BP 2011</b>	<b>CA 2011</b>	<b>% de réalisation</b>
Recettes de fonctionnement	136 465 597€	142 399 786€	104 %
Dépenses de fonctionnement	119 058 097€	117 150 215€	98 %

Ces résultats montrent que la réalisation des recettes présente un taux plus important que celui des dépenses.

Le graphique ci-dessous affiche une progression des dépenses et recettes parallèle.



Cette situation permet de dégager une épargne disponible de 13 346 030€ alors qu'elle était de 4 414 181€ au budget primitif 2011.

### **Le budget d'investissement**

#### **Les dépenses d'investissement**

##### *La poursuite d'un effort d'investissement*

Les prévisions des dépenses d'investissement pour 2011 (dépenses d'équipement, remboursement de la dette et déficit d'investissement de 2010) s'élevaient à 52 809 275€ pour une réalisation à hauteur de 36 881 403€, soit un taux de réalisation de 69,84%.

Ce taux reste stable par rapport à l'année 2010 (65,98% en 2010 et 74,36% en 2009).

L'effort d'investissement représente 396€ par habitant, contre 448€ pour les villes de la même strate (source MINEFI 2010).

Les principales opérations d'investissement réalisées en 2011 sont décrites en *annexe 5*.

### **Les recettes d'investissement**

Les principales sources de financement de l'investissement ont été :

⇒ l'emprunt.....	10 000 000€
(réalisation à 66,04 % )	
Pour rappel, le montant prévu d'enveloppe d'emprunt était de 15 141 871€ constituée du budget primitif pour 9 181 877€ et des reports de l'année 2010 pour 5 960 000€.	
⇒ F.C.T.V.A. 2010 (fonds de compensation de la TVA) .....	1 721 714€
(réalisation à 48,71 %)	
⇒ diverses subventions d'équipement .....	913 045€
(réalisation à 17,51 %)	
⇒ T.L.E. (Taxe Locale d'Equipement) .....	197 297€
(réalisation à 89,74 %)	
⇒ D.D.G.I. (Dotation Départementale Globale d'Investissement) .....	164 173€
(réalisation à 80,08 % )	
⇒ le reversement du produit des amendes de police.....	232 742€
(réalisation à 100,00 % )	

Le montant des cessions à hauteur de 3 945 318€ se compose, notamment :

- à la cession du 4/6 rue Fouilloux dans le cadre des acquisitions compensées pour 1 819 103€,
- de la réalisation de l'enveloppe de cessions foncières à hauteur de 2 126 215€.

Les principales subventions d'équipement reçues proviennent :

- de la CAF pour l'informatisation des centres de loisirs (21 688€),
- du solde des participations de la Région pour la reconstruction de la passerelle Muller (334 699€) et pour l'opération d'aménagement du quartier parisien (126 900€),
- de l'Assemblée Nationale et de la Région pour l'aménagement du plateau sportif Pierre et Marie Curie (35 000€ et 71 000€),
- du SIPPEREC au titre des travaux d'éclairage public (83 654€),
- de l'Etat dans le cadre de l'opération d'aménagement de la RN305 (183 244€).

Le compte administratif 2011 intègre l'excédent de fonctionnement capitalisé de l'année 2010 soit 7 322 059€.

Les prévisions de recettes d'investissement (hors opération d'ordre, écriture comptable liée aux emprunts revolving et prévisions de cessions) représentaient 31 872 298€, et la réalisation a été de 20 552 222€, soit un taux de réalisation de 64,48% (54,82% en 2010).

Le compte administratif de l'exercice 2011 fait apparaître un résultat global brut (hors reports) de 9 025 691€ avec un excédent de fonctionnement de 12 762 140€ et un déficit d'investissement de 3 736 449€.



Les reports seront à imputer à ce résultat lors la première décision modificative.  
En dépenses, ils s'élèvent à 13 311 424€ et en recettes à 4 735 836€ dont 3 000 000€ provenant de l'emprunt.

Le résultat net s'élève alors à 450 103€.

L'équilibre financier retravaillé en terme de lisibilité est présenté en *annexe 6*.



### **Budget annexe d'assainissement**

Les dépenses d'équipement 2011 s'élèvent à 1 174 664€.

Elles concernent pour l'essentiel :

- des travaux de maintenance avec inspections télévisées,
- des travaux de réhabilitation du réseau rue Raspail, rue Ledru Rollin, rue Poulmarch, rue Gagnée, rue Trémoulet et rue Jules Ferry.

Les recettes d'investissement correspondent au fonds de compensation à la TVA perçu à hauteur de 158 096€.

A ce chiffre s'ajoutent l'excédent d'investissement et l'affectation du résultat de fonctionnement de 2010 pour un montant total de 4 015 645€.

Les recettes de fonctionnement concernent principalement la redevance d'assainissement, à laquelle s'ajoutent les droits de raccordement au réseau d'assainissement et la contribution de la ville aux eaux pluviales. Elles s'élèvent à 1 111 302€.

Quant aux dépenses, elles sont liées à l'entretien des réseaux d'assainissement et à la contribution aux dépenses générales du budget ville. Elles ont été réalisées à hauteur de 216 118€.

Le compte administratif de l'exercice 2011 fait apparaître un résultat global brut (hors reports) de 3 894 261€ avec un excédent de fonctionnement de 406 437€ et un excédent d'investissement de 3 487 824€.

Les reports de dépenses d'un montant de 553 788€ sont à imputer à ce résultat lors de la première décision modificative.

### **Budget annexe du chauffage urbain**

L'année 2011 a vu se poursuivre le travail visant à développer le chauffage urbain sur l'ensemble du territoire d'Ivry-sur-Seine conformément aux orientations municipales.

Les dépenses s'élèvent pour 2011 à 37 554€ constituées des frais de contrôle technique et financier et des obligations liées à la délégation.

Les recettes des redevances perçues en 2011 sont de 51 816€.

Le développement sur Ivry Confluences fera l'objet d'une délégation de service public (DSP) étendue à tout le quartier d'Ivry Port. Un marché visant à s'adjoindre l'aide d'un assistant maître d'ouvrage (AMO) a été passé afin d'organiser la DSP et désigner le futur délégataire (fin 2012).

Le réseau ouest correspondant à la DSP actuelle (Périmètre d'Ivry situé à l'ouest des voies ferrées) continue son développement en parallèle à celui de la ZAC du plateau avec le raccordement du Ministère des Finances (Octobre 2011).

Le raccordement du réseau ouest d'Ivry sur le réseau de chauffage de Vitry/Choisy géré par le SICUCV<sup>1</sup> est étudié techniquement et juridiquement. Un marché complémentaire a été conclu afin de vérifier la capacité technique de ce dernier à assurer les besoins actuels et futur d'Ivry-sur-Seine.

### **Budget annexe de la restauration municipale**

Le restaurant du personnel communal a connu une fréquentation moyenne quotidienne de 210 convives avec 51 931 repas servis ; ce taux de fréquentation s'inscrit dans la moyenne globale depuis 2006.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent pour l'année 2011 à 585 846€, réparties comme suit :

- achat de repas et de denrées auprès du Siresco : 246 025€,
- prestations diverses liées au fonctionnement du restaurant communal : 18 337€,
- charges de personnel : 317 645€.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent pour l'année 2011 à 585 845€, réparties comme suit :

- redevance des usagers du self : 125 781€,
- subvention d'équilibre de la ville au self du personnel communal : 449 736€,
- remboursement du Siresco : 10 328€.

### **Budget annexe aide à domicile**

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent pour 2011 à 2 071 473€, intégrant une participation du budget principal de 1 030 843€ (852 604€ en 2010). Cette subvention d'équilibre versée par la ville a augmenté de 21% du fait de l'intégration des frais de personnel directement au budget annexe.

---

<sup>1</sup> SICUCV = Syndicat intercommunal de chauffage urbain de Choisy/Vitry

Le secteur aide à domicile, en lien avec les caisses de retraite et dans le cadre du dispositif de l'APA<sup>2</sup>, met en œuvre un contrat individuel de prise en charge afin d'accompagner des retraités dans les gestes de la vie quotidienne (ménage, aide au repas, courses, aide dans les démarches administratives...).

Le financement de cette prestation est pris en charge en partie par les caisses de retraite et le conseil général dans le cadre de l'APA et est complétée par la participation des usagers en fonction de leurs ressources et de leur taux de dépendance dans les proportions suivantes :

	2009	2010	2011	% 2010/2011
Participation CNAV	112 851	63 751	86 015	+35
Participation CG94	478 197	598 062	54 8069	-8
Participation caisses diverses	53 232	35 079	30 667	-13
Usagers	323 990	340 863	364 634	+7

L'augmentation de la participation CNAV, n'est pas représentative du nombre de personnes prises en charge au titre de cette caisse, qui continue à diminuer (baisse de 8% du nombre de bénéficiaires entre 2010 et 2011). L'augmentation est en partie liée au paiement de rappel de l'année 2010. Même si elle a légèrement diminué la part des personnes prises en charge au titre de l'APA reste la plus importante (47,4 % en 2011 contre 49,6% en 2010).

En 2011, en moyenne mensuelle, 369 personnes ont été prises en charge, soit une baisse de 5% par rapport à 2010. Cette légère baisse peut s'expliquer en partie par l'augmentation des délais d'instruction des dossiers CNAV, préalable à toute prise en charge, et par un désengagement de certaines caisses de retraite.

Concernant le nombre d'heures, on passe de 56 854 h en 2010 à 54 531 en 2011 soit une baisse de 4%.

Les bénéficiaires sont majoritairement des femmes (80,2%) et ont plus de 75 ans (81%).

Ces prises en charge nécessitent d'organiser la continuité du service rendu lors des absences des aides à domicile permanentes. Il y a donc eu recours à des agents saisonniers. Le budget consacré à la rémunération de ces vacataires a pu être diminué (en 2011 à 80 849€ contre 90 110€ en 2010 ) grâce à l'optimisation des effectifs présents.

### Budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 963 109€(soit 98,24% de réalisé) et les recettes de fonctionnement à 970 913€ (soit 99% de réalisé).

L'ensemble des postes du CMPP est pourvu fin 2011.

<sup>2</sup> APA = Allocation personnalisée d'autonomie

711 enfants ont été suivis au CMPP en 2011. Ils étaient 721 en 2010. Cette diminution doit être mise en lien avec des choix thérapeutiques : moins de prises en charge en groupe, plus de prises en charge individuelles, plus de prises en charge globales des enfants (un même enfant bénéficie de plusieurs services proposés par le CMPP). Cette très légère diminution se traduit aussi par une baisse de l'activité : 10 335 actes ont été facturés en 2011 contre 10 698 en 2010 et 11 006 en 2009). Cependant la balance entre entrées et sorties est favorable et les nouvelles demandes sont en augmentation : 267 contre 251 en 2010.

La proportion de filles et de garçons reste stable (453 garçons et 258 filles).

L'unité de soins psychopédagogique (USPP) accueille 28 enfants (22 garçons et 6 filles) sur l'année scolaire 2010/2011 (24 enfants pour 2009/2010), par groupe de 6 enfants et par demi-journée. On note 8 admissions durant l'année et 6 sorties (contre 2 sorties l'an passé).

A moyens constants, un partenariat avec un des collèges de la ville a débuté depuis novembre 2011. Il permet l'orientation d'élèves en difficultés (5 en 2011) vers des groupes thérapeutiques organisés dans les locaux de l'USPP.

#### **Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 652 169€(494 609€ en 2010 avec un report de 2009) et les recettes de fonctionnement à 714 898€(648 354€ en 2010).

Ce service contribue au maintien à domicile de personnes âgées souffrant de pathologies nécessitant un suivi paramédical : soins de nursing, mise en œuvre des protocoles médicamenteux et soins spécifiques (pansements, injections). A noter également le soutien psychologique et la stimulation intellectuelle indispensables apportés à chaque bénéficiaire lors des interventions au domicile.

En 2011, 11 agents (9 aides-soignantes et 2 infirmier(e)s ont réalisé 102 744 actes (13 725 passages) contre 95 515 actes (13 127 passages) en 2010 ; soient des augmentations respectives de 7,6% et 4,5% liées à la fluctuation structurelle de ces prises en charge.

On constate une augmentation du recours aux infirmiers libéraux (+49%), mais celle-ci est liée à la difficulté de recrutement d'une infirmière DE ( poste vacant depuis juillet 2011).

Le service dispose de 50 places, 68 patients ont été pris en charge au cours de l'année 2011 contre 64 en 2010.

#### **Budget annexe du service le cinéma Le Luxy**

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent respectivement pour 2011 à 631 077€ et 642 711€, intégrant une participation du budget principal de la ville au budget annexe de 358 007€.

Le Luxy a accueilli, au cours de l'année, 67 335 spectateurs. Il s'agit de la meilleure fréquentation annuelle enregistrée au Luxy. Cela correspond à une progression de 6 505 entrées par rapport à 2010 pour une évolution de 10.7%.

L'évolution, au niveau national, étant de 4%, cette progression est tout à fait remarquable, et plus encore lorsqu'on sait que Le Luxy, au cours des trois dernières années, a développé une programmation de plus en plus Art et Essai qui n'est pas celle qui porte l'augmentation de la fréquentation en France (cette programmation Art et Essai au Luxy est passée en trois ans de 67 % à 94 % des séances).

Cette progression de la fréquentation au Luxy est pour les deux tiers portée par l'augmentation de la fréquentation scolaire et périscolaire : + 4 456 entrées (de 20 324 à 24 780) soit une progression de 21,9 %.

La progression de la fréquentation tout public n'en est pas moins intéressante avec l'accueil de 2 049 spectateurs en plus cette année (42 555 pour 40 506 en 2010) soit une progression de 5,1 % qui se situe toujours au-dessus de l'évolution nationale.

Pour entrer davantage dans le détail de la fréquentation tout public, on note une progression de la fréquentation des jeunes (- 26 ans) de 8,6 % (5 811 spectateurs en 2011, 5 343 en 2010) et une progression de la fréquentation des plus de 25 ans de 4,5 % (36 744 en 2011, 35 163 en 2010). On constate que, pour tous les publics, la progression reste supérieure à celle constatée au niveau national.

On constate très vite une particularité de la fréquentation au Luxy :

Au niveau national, cinq films (Intouchables, Rien à déclarer, Harry Potter, les Aventures de Tintin et Pirates des Caraïbes) représentent presque 20 % de la fréquentation annuelle (soit 43 000 000 entrées sur 220 000 000 d'entrées). Ces mêmes cinq films ne représentent, au Luxy, que 3,3% de la fréquentation annuelle (2 259 entrées sur 67 335). Rapproché de l'augmentation de la part des séances Art et Essai, le constat de la place très minorée des cinq plus gros succès publics nationaux au Luxy confirment l'adhésion des Ivryens à l'identité Art et Essai de leur cinéma municipal.

L'adhésion à la politique d'action culturelle est également validée par l'augmentation importante de la fréquentation sur l'ensemble des événements tout public adulte. Le Luxy a ainsi accueilli en 2011, à l'occasion de ces séances spéciales, 5 876 spectateurs, soit 1 968 de plus qu'en 2010 (3 908 spectateurs) pour une progression de 66,5 %.

Cette même adhésion à la politique d'action culturelle est validée par la progression des entrées scolaires et périscolaires. En effet, cette progression résulte très clairement de l'approfondissement du travail propre développé au Luxy en direction des établissements scolaires (4 293 des 4 456 entrées scolaires et périscolaires supplémentaires le sont hors dispositif Collège et Lycée au cinéma. Cette faible progression des dispositifs s'explique aussi par le fait que, par la résultante d'arbitrages départementaux, Le Luxy n'accueille plus aucune classe dans le cadre de Collège au cinéma).

C'est donc le développement de projets pédagogiques de qualité s'appuyant toujours sur des œuvres n'appartenant pas à la sphère commerciale qui a entraîné un accroissement significatif de la fréquentation scolaire. Là encore, on ne peut que se féliciter qu'un choix qualitatif de politique culturelle rencontre sans aucune ambiguïté l'adhésion des spectateurs.

Enfin, il est intéressant de constater que les choix opérés au moment de l'augmentation des tarifs (au 1er septembre de cette année) semblent également avoir porté leurs fruits.

Pour rappel, le principe était de rendre cette augmentation moins importante pour les adhérents en ne modifiant pas le prix de l'adhésion et en augmentant proportionnellement moins le prix de la place adhérent. Parallèlement, il avait été convenu également de renforcer la politique en faveur du public jeune en élargissement l'accès au tarif préférentiel aux moins de 26 ans (à la place de moins de 18 ans). Les jeunes adhérents profitaient de l'effet conjugué de ces deux choix.

L'analyse de la fréquentation avant et après le 1er septembre laisse apparaître clairement des tendances qui indiquent que ces choix en faveur des adhérents et des jeunes ont produit des effets qui vont dans le sens que nous souhaitons.

Ainsi, alors que les entrées adhérents étaient en recul de 5,9 % entre le 1er janvier et le 31 août (8 832 spectateurs en 2011 pour 9 386 en 2010), elles ont progressé de 6,6 % entre le 1er septembre et le 31 décembre (6 055 spectateurs en 2011 pour 5 681 en 2010). Les entrées Jeunes, elles, étaient en recul de 5 % sur les huit premiers mois de l'année (3 106 spectateurs en 2011, 3 265 en 2010 avec - 6% pour les adhérents, - 4,7% pour les non-adhérents). Elles ont progressé de 23,2% sur les quatre derniers mois (2 705 spectateurs en 2011, 2 078 en 2010 avec une progression identique chez les adhérents et les non-adhérents).

En l'état, il est clair que cette évolution tarifaire a favorisé la fréquentation en amplifiant un phénomène de fidélisation. Ce fait est corroboré par l'augmentation de la fréquentation constatée avant et après le 1er septembre.

La comparaison avec l'évolution nationale confirme les choix qui ont été opérés en matière de politique culturelle. Cela donne l'assurance de ne pas avoir à remettre en cause l'identité Art et Essai du Luxy et le choix d'une programmation et d'un travail d'action culturelle qui placent le cinéma municipal d'Ivry sur un autre plan que celui du cinéma commercial dominant.

### **Budget annexe du service d'élimination des déchets**

Ce budget annexe a été créé en 2010 en transférant du budget principal de la ville les dépenses et recettes relatives aux prestations de gestion des déchets affectées aux différents services concernés par cette activité.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 6 474 142€ et correspond essentiellement aux coûts de collecte et de traitement des déchets des ménages. Le montant des frais de personnel des services est de 834 295€

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 6 496 553€, constitué principalement de la redevance acquittée par les activités économiques qui bénéficient des prestations de traitement de leurs déchets par la ville (1 104 948€) et de la participation du budget principal (5 391 604€).



*Liste des annexes :*

*Annexes 1a et 1b :* Evolution des dotations de l'Etat et des ressources fiscales de 1999 à 2011

*Annexe 2 :* Evolution des bases et des produits de fiscalité directe locale entre 2001 et 2011

*Annexe 3 :* Principales actions en fonctionnement par direction en 2011

*Annexe 4 :* Dépenses et recettes de fonctionnement par service en 2011

*Annexe 5 :* Principales actions en investissement de l'année 2011

*Annexe 6 :* Equilibre financier budget ville 2011

- Budgets réglementaires ville/assainissement/chauffage urbain/restauration municipale/aide à domicile/centre médico psycho-pédagogique/service soins infirmiers à domicile/le cinéma municipal Le Luxy/service public d'élimination des déchets

- Bilan des organismes tomes 1 & 2 sont à la disposition des conseillers municipaux le jour de la séance du conseil municipal

## **FINANCES**

### **Comptes administratifs 2011**

#### 1) Budget ville

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L2121-14, L2121- 31, L 2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le budget de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

vu le compte administratif 2011 et ses annexes, ci-joints,

### **DELIBERE**

par 39 voix pour et 5 voix contre

**ARTICLE 1** : ARRETE le compte administratif 2011, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

▪ <i>Dépenses d'investissement</i>	<i>37 977 961,35 euros</i>
▪ <i>Recettes d'investissement</i>	<i>34 241 512,03 euros</i>
<b><i>Soit un déficit d'investissement de</i></b>	<b><i>3 736 449,32 euros</i></b>
▪ <i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>134 275 185,14 euros</i>
▪ <i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>147 037 325,39 euros</i>
<b><i>Soit un excédent de fonctionnement de</i></b>	<b><i>12 762 140,25 euros</i></b>

#### **Fait apparaître des restes à réaliser**

▪ <i>Dépenses d'investissement</i>	<i>13 311 424 euros</i>
▪ <i>Recettes d'investissement</i>	<i>4 735 836 euros</i>

**ARTICLE 2** : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2011 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

**ARTICLE 3** : ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2011.

RECU EN PREFECTURE

LE 11 AVRIL 2012

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 11 AVRIL 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 6 AVRIL 2012



## **FINANCES**

### **Comptes administratifs 2011**

#### **2) Budget annexe d'assainissement**

#### **LE CONSEIL,**

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1er adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L2121-14, L2121- 31, L 2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le budget de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

vu le compte administratif 2011 et ses annexes, ci-joints,

#### **DELIBERE**

par 39 voix pour et 5 voix contre

**ARTICLE 1 :** ARRETE le compte administratif 2011, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

▪ <i>Dépenses d'investissement</i>	<i>1 174 664,26 euros</i>
▪ <i>Recettes d'investissement</i>	<i>4 662 488,63 euros</i>
<b><i>Soit un excédent d'investissement de</i></b>	<b><i>3 487 824,37 euros</i></b>
▪ <i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>704 865,11 euros</i>
▪ <i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>1 111 301,89 euros</i>
<b><i>Soit un excédent de fonctionnement de</i></b>	<b><i>406 436,78 euros</i></b>

#### **Fait apparaître des restes à réaliser**

▪ <i>Dépenses d'investissement</i>	<i>553 788 euros</i>
------------------------------------	----------------------

**ARTICLE 2 :** ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2011 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

**ARTICLE 3 :** ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2011.

RECU EN PREFECTURE

LE 11 AVRIL 2012

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 11 AVRIL 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 6 AVRIL 2012

## **FINANCES**

### **Comptes administratifs 2011**

#### 3) Budget annexe du chauffage urbain

#### LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1er adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L2121-14, L2121- 31, L 2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le budget de l'exercice 2011 et sa décision modificative qui s'y rattache,

vu le compte administratif 2011 et ses annexes, ci-joints,

#### **DELIBERE**

par 39 voix pour et 5 voix contre

**ARTICLE 1** : ARRETE le compte administratif 2011 présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

▪ <i>Dépenses d'investissement</i>	- euros
▪ <i>Recettes d'investissement</i>	203 875,96 euros
<b><i>Soit un excédent d'investissement de</i></b>	<b>203 875,96 euros</b>
▪ <i>Dépenses de fonctionnement</i>	37 554,40 euros
▪ <i>Recettes de fonctionnement</i>	302 102,03 euros
<b><i>Soit un excédent de fonctionnement de</i></b>	<b>264 547,63 euros</b>

**ARTICLE 2** : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2011 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

**ARTICLE 3** : ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2011.

RECU EN PREFECTURE

LE 11 AVRIL 2012

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 11 AVRIL 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 6 AVRIL 2012

## **FINANCES**

### **Comptes administratifs 2011**

#### 4) Budget annexe de la restauration municipale

#### LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1er adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L2121-14, L2121- 31, L 2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le budget de l'exercice 2011,

vu le compte administratif 2011 ci-joint,

#### **DELIBERE**

par 39 voix pour et 5 voix contre

**ARTICLE 1** : ARRETE le compte administratif 2011, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

- |                                     |                         |
|-------------------------------------|-------------------------|
| ▪ <i>Dépenses de fonctionnement</i> | <i>585 845,80 euros</i> |
| ▪ <i>Recettes de fonctionnement</i> | <i>585 845,80 euros</i> |

**ARTICLE 2** : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2011 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

RECU EN PREFECTURE

LE 11 AVRIL 2012

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 11 AVRIL 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 6 AVRIL 2012

## **FINANCES**

### **Comptes administratifs 2011**

#### 5) Budget annexe d'aide à domicile

#### LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1er adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L2121-14, L2121- 31, L 2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le budget de l'exercice 2011 et sa décision modificative qui s'y rattache,

vu le compte administratif 2011 et ses annexes, ci-joints,

#### **DELIBERE**

par 39 voix pour et 5 voix contre

**ARTICLE 1** : ARRETE le compte administratif 2011, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

- |                                     |                           |
|-------------------------------------|---------------------------|
| ▪ <i>Dépenses de fonctionnement</i> | <i>2 071 473,35 euros</i> |
| ▪ <i>Recettes de fonctionnement</i> | <i>2 071 473,35 euros</i> |

**ARTICLE 2** : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2011 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

**ARTICLE 3** : ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2011.

RECU EN PREFECTURE

LE 11 AVRIL 2012

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 11 AVRIL 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 6 AVRIL 2012

## **FINANCES**

### **Comptes administratifs 2011**

6) Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1er adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L2121-14, L2121- 31, L 2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le budget de l'exercice 2011,

vu le compte administratif 2011 ci-joint,

#### **DELIBERE**

par 39 voix pour et 5 voix contre

**ARTICLE 1** : ARRETE le compte administratif 2011, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

▪ <i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>963 109,15 euros</i>
▪ <i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>970 913,56 euros</i>
<b><i>Soit un excédent de fonctionnement de</i></b>	<b><i>7 804,41 euros</i></b>

**ARTICLE 2** : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2011 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

RECU EN PREFECTURE

LE 11 AVRIL 2012

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 11 AVRIL 2012

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 6 AVRIL 2012

## **FINANCES**

### **Comptes administratifs 2011**

7) Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1er adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L2121-14, L2121- 31, L 2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le budget de l'exercice 2011 et sa décision modificative qui s'y rattache,

vu le compte administratif 2011 ci-joint,

### **DELIBERE**

par 39 voix pour et 5 voix contre

**ARTICLE 1** : ARRETE le compte administratif 2011, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

▪ <i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>652 169,47 euros</i>
▪ <i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>714 897,78 euros</i>
<b><i>Soit un excédent de fonctionnement de</i></b>	<b><i>62 728,31 euros</i></b>

**ARTICLE 2** : ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2011 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

RECU EN PREFECTURE

LE 11 AVRIL 2012

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 11 AVRIL 2012

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 6 AVRIL 2012

## **FINANCES**

### **Comptes administratifs 2011**

8) Budget annexe du cinéma municipal le Luxy

#### **LE CONSEIL,**

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L2121-14, L2121- 31, L 2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le budget de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

vu le compte administratif 2011 et ses annexes, ci-joints,

#### **DELIBERE**

par 39 voix pour et 5 voix contre

**ARTICLE 1 :** ARRETE le compte administratif 2011, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

▪ <i>Dépenses d'investissement</i>	<i>1 646,50 euros</i>
▪ <i>Recettes d'investissement</i>	<i>1 895,38 euros</i>
<b><i>Soit un excédent d'investissement de</i></b>	<b><i>248,88 euros</i></b>

▪ <i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>631 326,07 euros</i>
▪ <i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>642 711,19 euros</i>
<b><i>Soit un excédent de fonctionnement de</i></b>	<b><i>11 385,12 euros</i></b>

#### **Fait apparaître des restes à réaliser**

▪ <i>Dépenses d'investissement</i>	<i>11 634 euros</i>
------------------------------------	---------------------

**ARTICLE 2 :** ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2011 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

**ARTICLE 3 :** ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2011.

RECU EN PREFECTURE

LE 11 AVRIL 2012

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 11 AVRIL 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 6 AVRIL 2012

## **FINANCES**

### **Comptes administratifs 2011**

9) Budget annexe du service public d'élimination des déchets

#### **LE CONSEIL,**

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, rapporteur,

vu les articles L.1612-12, L2121-14, L2121- 31, L 2311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

vu l'article 9-2 de la loi du 2 mars 1982 modifiée,

vu le budget de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

vu le compte administratif 2011 et ses annexes, ci-joints,

#### **DELIBERE**

par 39 voix pour et 5 voix contre

**ARTICLE 1 :** ARRETE le compte administratif 2011, présenté par le Maire, qui se décompose comme suit :

▪ <i>Dépenses d'investissement</i>	<i>87 395,95 euros</i>
▪ <i>Recettes d'investissement</i>	<i>65 417,32 euros</i>
<b><i>Soit un déficit d'investissement de</i></b>	<b><i>21 978,63 euros</i></b>
▪ <i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>6 474 574,01 euros</i>
▪ <i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>6 496 552,64 euros</i>
<b><i>Soit un excédent de fonctionnement de</i></b>	<b><i>21 978,63 euros</i></b>

**ARTICLE 2 :** ADMET les opérations effectuées pendant la gestion 2011 sous réserve du règlement et de l'apurement des comptes par la Chambre Régionale des Comptes.

**ARTICLE 3 :** ADOPTE les annexes jointes au compte administratif 2011.

RECU EN PREFECTURE

LE 11 AVRIL 2012

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 11 AVRIL 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 6 AVRIL 2012